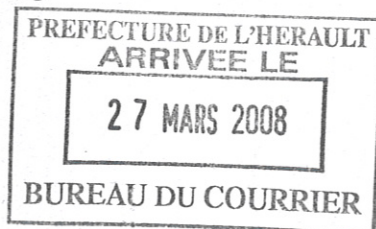




UVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
—
X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29
Date de la convocation : 14 mars 2008



N° 31

L'an deux mille huit et le vingt du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, MM SAUVAN, LE NGUYEN, M. ANTOINE, M. GRÉPINET, Mme CONFAIS, M. FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : Mme RAMON BOTONNET en faveur de M. ALLOUCHE
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme LABORDE

DEPOT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Rapporteur : Madame le Maire

Il est rappelé au Conseil municipal que le Code du Patrimoine prévoit que « les documents conservés dans les archives des communes de 2000 habitants ou plus, peuvent être déposés par le maire, après délibération du conseil municipal, aux archives du département ».

Dans un souci de bonne conservation et d'accessibilité, et compte-tenu de l'avis favorable de la Direction des Archives Départementales, il est proposé au conseil de procéder au dépôt de ses archives du XIX^e siècle à 1955 ainsi que des registres d'état civil de la collection communale pour la période 1792-1900.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Pour le Maire
L'adjoint délégué
LOUSSET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27/03/2008
et publication
le 27/03/2008